



Pôle supérieur
**Lycée
Jeanne
d'Arc**
Ensemble Scolaire
St François d'Assise



BTS TOURISME

DOSSIER D'INFORMATION

www.essfa.fr

61 rue La Fontaine, CS 20816
35708 RENNES - 02 99 84 30 30
secretariat.sup@lja35.fr



Enseignement supérieur : le projet

« Une autre idée de la réussite, avec le Pôle enseignement supérieur »

◆ Une approche pédagogique adaptée

La manière de transmettre s'appuie sur une vision bienveillante de l'apprentissage et favorise la capacité de chacun à acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

Nous développons la créativité des étudiants car l'enseignement repose sur :

L'intelligence collective

- S'enrichir de la vision des autres
- Construire autour de projets communs

L'expérimentation

- Apprendre en faisant
- Accepter d'échouer pour tenter d'autres approches

L'apprentissage en continu

- Apprendre à apprendre
- Développer sa curiosité

◆ 3 axes structurent notre projet pédagogique

Accompagnement différencié

- Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement individualisé (suivi, orientation ...)
- Développement de l'autoformation (MOOC)
- Certifications en langues (Voltaire, TOEIC ...)

Ouverture

- Une ouverture au monde (ERASMUS, partenariats étrangers...)
- Une ouverture à la culture (partenariats, séjours et voyages...)
- Un engagement citoyen (Qualycée ...)

Professionalisme

- Une coopération très étroite avec le monde professionnel (stages, projets tutorés...)
- « Lycée des métiers » du tourisme, du secteur sanitaire et social
- Certifications professionnelles

Etudes et débouchés



Descriptif

Le diplôme s'appelle BTS « TOURISME » en référence au vaste secteur d'activité dans lequel le titulaire du diplôme pourra exercer une variété de tâches et de missions correspondant à 3 blocs de compétences professionnelles :

- la gestion de la relation avec les touristes individuels ou en groupe ;
- l'élaboration d'une prestation touristique ;
- la gestion de l'information touristique.

Les futurs diplômés du BTS Tourisme peuvent développer et valoriser des compétences spécifiques liées à une orientation sectorielle et / ou fonctionnelle particulière(s) au cours des périodes de stage, en atelier de professionnalisation et dans le cadre des options « Parcours de professionnalisation à l'étranger » et « Projet de spécialisation ».

Cette orientation sectorielle ou fonctionnelle peut être approfondie avec une poursuite d'études post- BTS, en particulier les licences professionnelles du secteur tourisme.

Le titulaire du BTS Tourisme est un professionnel pouvant :

- informer et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme ;
- finaliser la vente de prestations touristiques et assurer le suivi commercial, ;
- créer et promouvoir des produits touristiques ;
- accueillir et accompagner des touristes ;
- collecter, traiter et diffuser des informations en lien avec le secteur du tourisme

Grille d'horaire

Enseignements	Première année	Deuxième année
Culture Générale et Expression	2	2
Communication en langue vivante étrangère		
- Langue A: Anglais	3	3
- Langue B ⁽¹⁾ : Espagnol, Allemand, Italien	3	3
Tourisme et territoires	5	4
Gestion de la relation clientèle touristique	5	6
Elaboration d'une prestation touristique	7	7
Gestion de l'information touristique	3	3
Ateliers de professionnalisation	3	3
TOTAL	31	31
Enseignement facultatif		
Langue vivante étrangère ⁽²⁾	2	2
Parcours de professionnalisation à l'étranger	1	1
Projet de spécialisation	1	1

⁽¹⁾ Les langues vivantes concernées sont, au choix du candidat, une des langues suivantes : Allemand, Espagnol, Italien.

⁽²⁾ La langue vivante étrangère facultative C est obligatoirement différente de l'anglais et de la langue B. (Possibilité LVC – Chinois / Italien)

Ateliers de professionnalisation :

Il s'agit d'un espace pédagogique privilégié pour renforcer les compétences professionnelles et travailler en transversalité.

Différents projets y sont menés, le plus souvent en lien avec des professionnels.

C'est donc la possibilité pour l'étudiant d'approfondir un ensemble de compétences génériques qui lui permettront de construire plus spécifiquement son parcours (spécialisation sectorielle).

Un stage professionnel (14 semaines) est prévu sur les 2 années réparti en 3 périodes avec la possibilité de réaliser un stage à l'étranger.

Modalités d'examen

Épreuves	Coef.	Forme
E.1. Culture Générale et Expression	2	Ecrit / 4H
E.2. Communication en langues vivantes étrangères		
- LVE A : Anglais	2	Oral / CCF
- LVE B ⁽¹⁾	2	Oral / CCF
E3. Tourisme et territoires	3	Ecrit / 3H
E4. Gestion de la relation clientèle touristique	4	Oral / 45 min
E5. Elaboration d'une prestation touristique	5	Ecrit / 4H
E6. Gestion de l'information touristique	3	Oral / CCF

EF1. Langue vivante étrangère C ⁽²⁾		Oral / 20 min
EF2. Parcours de professionnalisation à l'étranger		Oral / 20 min
EF3. Projet de spécialisation		Oral / 25 min

⁽¹⁾ Les langues vivantes concernées sont, au choix du candidat, une des langues suivantes : Allemand, Espagnol, Italien,

⁽²⁾ La langue vivante étrangère facultative C (Italien – Chinois) est obligatoirement différente des langues A et B.

CCF : Contrôle en cours de formation.

Métiers / emplois

Les métiers visés sont très diversifiés et les titulaires du BTS tourisme disposent ainsi d'un large choix de débouchés.

Organisations concernées :

Les employeurs potentiels peuvent être classés en quatre groupes :

- les **entreprises de tourisme** telles que les agences de voyages (réceptives et distributrices), les tours opérateurs, les plateaux d'affaires, les centrales de réservation, les structures de tourisme associatif, les bureaux d'escale de croisiéristes ; on peut ajouter dans cette catégorie, pour une partie significative de leurs activités,

les parcs d'attraction et sites de loisirs, les loueurs de véhicules de tourisme ou de loisirs, les entreprises spécialisées dans la vente de coffrets cadeaux (tourisme ou loisirs) ;

- les **organismes de tourisme territoriaux liés à des institutions locales, régionales, voire nationales ou internationales** telles que les offices de tourisme, les comités départementaux et régionaux du tourisme, les parcs naturels, les sociétés d'économie mixte dans le secteur du tourisme, les associations de développement patrimonial ou touristique (écomusées, routes touristiques,...) ;
- les **entreprises de transport de personnes** pour une partie de leur activité, telles que les autocaristes ; les compagnies aériennes et les gestionnaires des aéroports ; les transporteurs maritimes et fluviaux, les croisiéristes, les gestionnaires de ports de croisière ou de plaisance ; les gestionnaires de télécabines ; les transporteurs ferroviaires ;
- les **entreprises d'hébergement** pour une partie de leur activité, telles que les clubs et villages vacances, l'hôtellerie de plein air, les résidences de tourisme social, les chaînes hôtelières (partie activités touristiques), les centres de congrès et d'affaires.

Emplois repérés :

Les emplois liés à l'offre de destinations :

- conseiller voyages, forfaitiste ;
- conseiller voyages expérimenté, forfaitiste expérimenté, conseiller billetterie, agent réceptif, agent d'escale, guide accompagnateur, agent d'exploitation (ou de planning), délégué réceptif (ou correspondant local), gestionnaire des allotements terrestres, gestionnaire aérien ;
- chargé de marketing, commercial, chargé de qualité/SAV.

Les emplois liés à la conception de l'offre par les organismes de tourisme liés à un territoire :

- conseiller en séjour, animateur de tourisme local, chargé d'animation numérique de territoire, chargé de promotion du tourisme local, agent de développement touristique, médiateur culturel ;
- directeur/responsable d'accueil, directeur d'office de tourisme (petite structure).

Les emplois liés à l'hébergement, aux déplacements touristiques et à l'accueil sur des sites de loisirs :

- technicien d'accueil touristique, employé de loisirs ou d'attraction, animateur ;
- agent de vente et de réservation, gestionnaire d'équipement ou de site, responsable animation et/ou d'accueil ;
- directeur ou responsable de site.

Conseils pédagogiques

Les professeurs de la section de Techniciens Supérieurs en Tourisme, conscients des exigences d'études supérieures courtes, souhaitent trouver chez les étudiants, durant les deux années :

1 - un comportement constructif en cours :

- Effort de concentration,
- Prise de notes cohérente et régulière,
- Intérêt manifesté par une participation réelle,
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités.

2 - un travail personnel soutenu et méthodique :

- Préparation rigoureuse et assimilation régulière des cours ;
- Elargissement des connaissances par des lectures régulières et des travaux de recherche personnelle ;
- Effort de synthèse des acquis dans les diverses disciplines ;

3 - une qualité de relations interpersonnelles :

- Attitude d'entraide et d'accueil aux autres pour favoriser le bon climat du groupe ;
- Maturité et capacité à se "situer" à sa juste place dans le monde du travail ;
- Ouverture au monde extérieur, source d'enrichissement ;
- Intégration progressive à une vie professionnelle responsable (stages, actions diverses à la demande des entreprises...).

Ces exigences supposent que priorité soit donnée, pour deux ans, aux études, sur toute autre activité de travail ou de loisir et que l'étudiant s'impose une stricte hygiène de vie :

- Sommeil suffisant,
- Alimentation équilibrée,
- Détente vraiment reposante.

Modalités d'inscription

◆ Conditions d'admission

- Etude du dossier de candidature
- Entretien, pour certains candidats, dont le but est de vérifier les motivations
- Obtention du Baccalauréat

◆ Procédure et calendrier

Site internet : <http://www.parcoursup.fr>

Le 20 décembre 2023

- Ouverture du site d'information Parcoursup

**Du 17 janvier 2024
au 14 mars 2024**

- Formulation des vœux

Jusqu'au 03 avril 2024

- Constitution des dossiers et confirmation des vœux
- Je procède au règlement des frais d'études de candidature (Paiement en ligne 17€ par candidature)

**Du 30 mai 2024
au 12 juillet 2024**

- Phase principale d'admission

**Du 11 juin 2024
au 12 septembre 2024**

- Phase complémentaire d'admission

Tarifs (2023-2024 à titre d'information)

Contribution des familles (sur 10 mois)

Tarif de base 108,90 €/mois
Ou
Tarif de solidarité 1 de 113,40 €/mois
Ou
Tarif de solidarité 2 de 117,00 €/mois



Association ATOLO (payable en 1 ou plusieurs fois)

500 euros

Statut des étudiants

Les étudiants peuvent bénéficier :

- ✓ De l'accès aux restaurants universitaires ;
- ✓ D'une mutuelle complémentaire à la Sécurité Sociale
- ✓ D'une bourse de l'enseignement supérieur (demande à faire sur le site www.etudiant.gouv.fr)
- ✓ D'un logement en résidence universitaire (demande à faire sur le site www.etudiant.gouv.fr)